

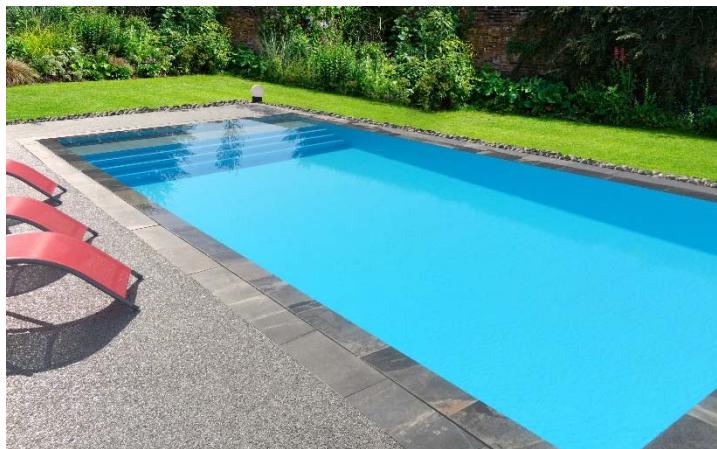
**ACCOMPAGNEMENT DES START-UP, PME ET ETI :****L'INPI FÊTE SON 10 000È PREDIAGNOSTIC PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
AVEC L'ENTREPRISE AB POOL**

A l'occasion du Salon des Entrepreneurs, l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) fête la réalisation de son 10 000ème « Prédiagnostic Propriété Industrielle », réalisé auprès d'AB Pool, jeune entreprise provençale spécialisée dans la construction de piscines « miroirs ».

**Qu'est-ce qu'un « Prédiagnostic Propriété Industrielle » ?**

Pour favoriser le recours à la propriété industrielle (PI) comme levier de compétitivité des entreprises, l'INPI a mis en place une politique de soutien aux start-up, PME et ETI innovantes, en agissant à la fois sur une baisse des taxes et sur l'accompagnement des entreprises.

Le « Prédiagnostic PI » est le premier des accompagnements proposés par l'INPI : gratuit pour l'entreprise et adapté à ses spécificités, ce prédiagnostic est un état des lieux des besoins en matière de propriété industrielle. Il permet de donner un éclairage sur les acteurs, les risques et les coûts éventuels pour l'entreprise, de dégager des pistes d'action et d'identifier les compétences internes de l'entreprise pour la mise en œuvre d'une politique de propriété industrielle. Cette première prestation de l'INPI pour accompagner au mieux le potentiel d'innovation de l'entreprise peut être suivie d'un « Pass PI » et éventuellement d'une « Master Class PI » (cf. infra)

**Le 10 000ème Prédiagnostic PI : l'entreprise AB Pool, spécialiste en piscines « miroirs »**

« L'innovation est au cœur de notre produit : il a fallu trois ans de R&D pour l'élaborer ; nous n'avions pas envie qu'un concurrent s'empare de notre idée et sorte le même produit avec des moyens plus conséquents ! Nous étions convaincus au démarrage de la pertinence d'un dépôt de brevet comme arme stratégique pour sécuriser notre projet, mais les chargés d'affaires INPI nous ont vraiment aidés tout au long de notre parcours. Nous avons d'abord bénéficié d'un **Prédiagnostic PI**, une évaluation de nos besoins en matière de propriété intellectuelle. Nous avons ainsi appris que nous devions confier la rédaction de notre brevet à un professionnel car pour être bien protégés, un brevet doit être bien rédigé. L'INPI nous a aussi alertés sur l'importance de la veille brevets, de la gestion des données mais aussi de

*l'archivage des informations stratégiques. Puis nous avons obtenu un soutien financier pour mettre en place une veille brevets et un état de l'art avec le **Pass PI**. Nous avons été orientés vers des spécialistes concernant nos contrats de confidentialité et nos conditions générales d'achat. Nous avons ainsi tiré parti des préconisations de l'INPI pour sécuriser nos relations partenariales, afin de protéger au mieux nos innovations. Plus globalement, la proximité avec les experts INPI nous a confortés dans la mise en place de notre stratégie d'innovation et de propriété industrielle. » Yann Aquilina, dirigeant d'AB Pool.*



Yann Aquilina, dirigeant d'AB Pool, témoignera de son expérience de la propriété intellectuelle au Salon des Entrepreneurs le jeudi 8 février de 14h30 à 16h00 au cours de la conférence « **Et la propriété intellectuelle, vous y pensez quand ?** » (Salle 242, niveau 2)

[En savoir plus sur AB Pool](#)

## A qui s'adresse le Prédiagnostic PI ?

- Aux entreprises innovantes de moins de 1 000 salariés utilisant peu ou pas la propriété intellectuelle
- Aux sociétés désirant valoriser par la PI leurs innovations pour en faire des leviers de croissance

## Les avantages de la prestation

- **Une analyse objective et qualifiée**

Ce prédiagnostic prend en compte l'ensemble des outils de propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles) mobilisables au sein de l'entreprise en incluant les contrats, licences, recherches documentaires, achats et ventes de technologies.

- **Une vision prospective des atouts compétitifs d'une entreprise**

L'entreprise bénéficie en retour d'une vision prospective de ses atouts compétitifs, tant sur la protection que procure la propriété intellectuelle que sur ses autres utilisations possibles : veille technologique et juridique, licences et partenariats, valorisation des actifs, etc.

- **Un plan d'action concret pour préparer l'avenir**

L'accompagnement permet de dégager des pistes d'action et identifie les compétences internes à l'entreprise pour la mise en œuvre d'une politique de propriété intellectuelle. Il donne un éclairage sur les acteurs et les coûts dans ce domaine.

## Les autres accompagnements possibles

- **le « Pass PI »** : à la suite du Prédiagnostic et afin de mettre en place des actions en propriété industrielle, une PME peut demander à avoir accès au Pass PI, qui lui permettra de recevoir jusqu'à trois prestations (à moindre coût car la moitié est financée par l'INPI), parmi un large éventail allant de la veille et la recherche documentaire sur les brevets, aux contrats collaboratifs et à l'accompagnement contractuel en propriété industrielle, jusqu'aux stratégies, protections et analyses précontentieuses à l'export en ce qui concerne les brevets et les marques.
- **la « Master Class PI »** : pour aller plus loin dans sa stratégie de propriété industrielle, le dirigeant d'une PME peut demander cet accompagnement qui s'étale sur 6 mois, avec 6 jours de formation, le soutien d'un tuteur de l'INPI, d'un spécialiste de la PI issus de grandes entreprises françaises et d'experts (conseils en propriété industrielle ou avocats spécialistes PI). Ce coaching comprend des ateliers collectifs, un diagnostic personnalisé et quatre coachings individualisés qui permettent à la PME de mettre en place une stratégie de propriété industrielle.

## RETROUVEZ L'INPI AU SALON DES ENTREPRENEURS

Comme chaque année, l'INPI est présent au Salon des entrepreneurs, les 7 et 8 février au Palais des Congrès de Paris. 20 experts en propriété industrielle seront en permanence sur le stand de l'INPI (N°245, au 2<sup>ème</sup> niveau, village 2 « Institutions, réseaux d'accompagnement et territoire ») pour accueillir les créateurs et dirigeants d'entreprises. L'INPI organise 8 ateliers pratiques sur son stand et interviendra dans 4 ateliers et conférences :

### Mercredi 7 février :

- 10h30 : Protéger sa marque, son nom de domaine (stand INPI)
- 12h : Comment déposer votre marque ? (stand INPI)
- 14h : Ne négligez pas la protection de votre design (stand INPI)
- 16h30 : Les essentiels de la PI dans le numérique (stand INPI)
- 11h30 - 12h00 : « **Stratégie de propriété industrielle : les bons réflexes** » (Salle Agora, niveau 1)
- 14h30 - 16h : **Plénière Start-up Factory « De start up à scale up, comment passer à la vitesse supérieure ? »** (Amphithéâtre bleu, niveau 2)

### Jeudi 8 février :

- 10h - 10h30 : « **L'INPI au service des entreprises : que peut-on faire pour vous ?** » (salle Agora, niveau 1)
- 10h30 : La PI, source d'informations stratégiques (stand INPI)
- 12 h : Posez les premiers jalons de votre politique de PI avec le prédiagnostic PI (stand INPI)
- 14 h : Comment déposer votre marque ? (stand INPI)
- 14h30 à 16h : « **Et la propriété intellectuelle, vous y pensez quand ?** » avec le témoignage de Yann AQUILINA, CEO d'AB Pool (Salle 242, niveau 2)
- 16h30 : Les essentiels de la PI dans le numérique (stand INPI)

**Contact presse :** Anne-Sophie Prusak | [aprusak@inpi.fr](mailto:aprusak@inpi.fr) | 01 56 65 85 80 | 06 60 69 54 17



#### À PROPOS DE L'INPI

Au-delà de son action d'enregistrement et de délivrance de titres (brevets, marques, dessins et modèles), l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) agit en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de valorisation de l'innovation et de ses enjeux. L'institut accompagne tous les innovateurs pour qu'ils transforment leurs projets en réalisations concrètes, leurs innovations en valeur. Établissement public autofinancé et placé sous la tutelle du ministère en charge de la propriété industrielle, l'INPI participe également activement à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété intellectuelle, du soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises tout comme de la lutte anti-contrefaçon. Dépositaire de tous les titres de propriété industrielle déposés en France et des données du Registre National du Commerce et des Sociétés, l'INPI diffuse plus de 7 millions de données ouvertes, libres et réutilisables.

**Contact presse :** Anne-Sophie Prusak | [aprusak@inpi.fr](mailto:aprusak@inpi.fr) | 01 56 65 85 80 | 06 60 69 54 17